



Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce

RS 0.632.20; RO 1995 2117

Modification de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein¹ dans le domaine des produits des technologies de l'information²

Approuvée par l'Assemblée fédérale le 17 mars 2017³
Appliquée provisoirement par la Suisse dès le 1^{er} juillet 2017
Entrée en vigueur pour la Suisse le 19 octobre 2017

¹ RS 0.632.20 Annexe 1A.1

² La Liste LIX Suisse-Liechtenstein n'est pas publiée dans le RO. Elle est disponible uniquement en français et elle est juridiquement contraignante uniquement dans cette version. Les modifications citées ont été publiées dans la FF 2017 1011. Un tiré à part de la liste peut être obtenu ou consulté auprès de la Direction générale des douanes, section Tarif douanier, 3003 Berne.

³ RO 2018 3385

